

Extrait des règles Th-Bât pour la saisie des dimensions.

Obtenez tous les détails et cas de figure en suivant nos formations :

<http://www.eosphere.fr/Formation-RT-2012-Comme-Un-Thermicien.html>

1.5.3 - Parois déperditives

Les parois déperditives à prendre en compte pour les calculs sont les parois opaques, vitrées ou translucides séparant le volume chauffé du bâtiment :

- de l'extérieur,
- du sol,
- des locaux non chauffés.

1.5.5 – Dimensions

Seules les dimensions intérieures doivent être utilisées pour le calcul des déperditions :

Ne sont prises en compte que les parties des parois ayant deux faces, l'une intérieure et l'autre, soit extérieure soit dans un local non chauffé, soit en contact avec le sol, en regard l'une de l'autre.

En cas de décrochements ou des angles rentrants, ou des baies, les dimensions doivent être mesurées comme le montre la figure 5 :

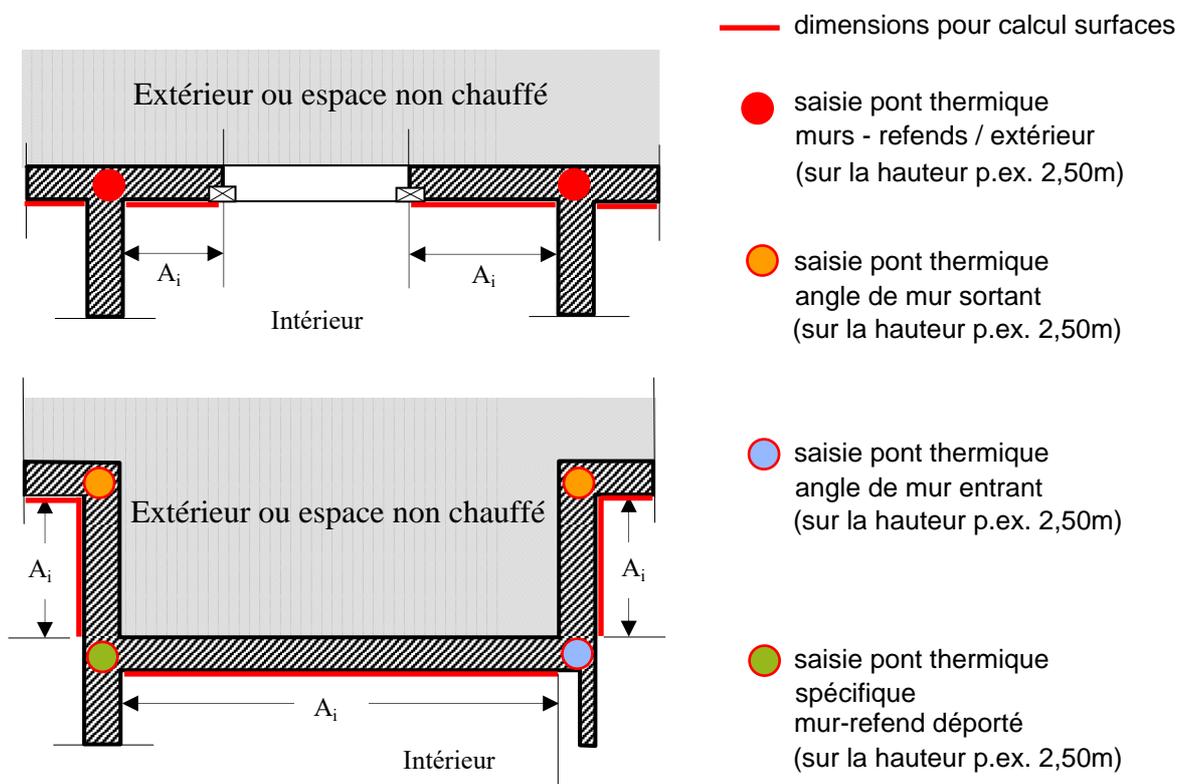


Figure 5 : Cas des décrochements, angles rentrants, baies

Extrait des règles Th-Bât pour la saisie des dimensions.

Obtenez tous les détails et cas de figure en suivant nos formations :

<http://www.eosphere.fr/Formation-RT-2012-Comme-Un-Thermicien.html>

On ne tient pas compte des cloisons légères verticales qui n'altèrent pas la résistance thermique des parois de l'enveloppe (voir figure 6).

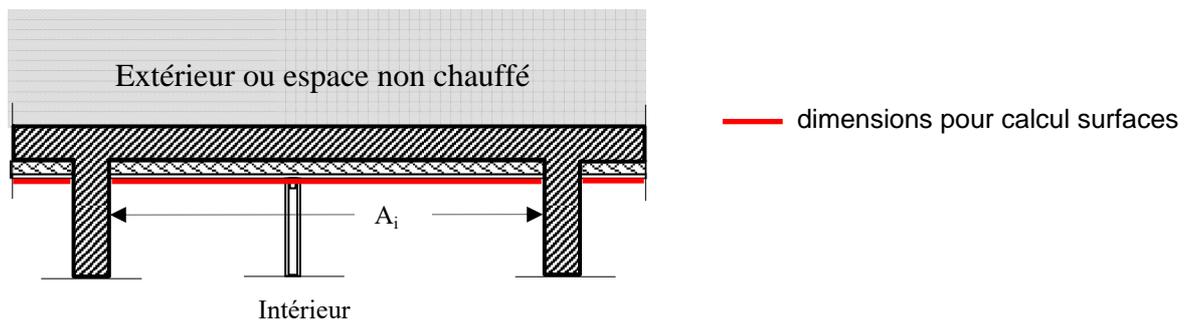


Figure 6 : Cas des cloisons légères verticales

En cas des planchers bas en liaison avec un refend et/ou une poutre à retombée les dimensions doivent être mesurées comme le montre la figure 7 :

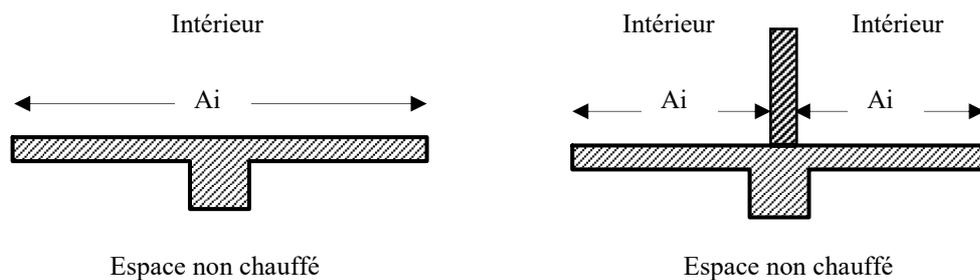


Figure 7 : Cas des planchers bas / refends

La dimension intérieure d'une paroi verticale doit inclure les épaisseurs des aménagements intérieurs (faux plafond, plancher technique, ..), si la résistance thermique de la paroi est conservée dans la partie aménagée. Sinon la dimension intérieure doit s'arrêter au niveau des aménagements.